



Réponse du Ministre de l'Énergie à la question parlementaire n°8024 du 23 mai 2023 de l'honorable député Monsieur Mars Di Bartolomeo au sujet des factures de gaz et d'électricité

- 1. J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre comment se situent actuellement les factures de gaz et d'électricité des ménages luxembourgeois par rapport aux ménages des pays prémentionnés ?**
- 2. Comment évoluent les avances fixées par les fournisseurs ?**

Le régulateur au Luxembourg, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), avait lancé en 2013, un comparateur en ligne dénommé « Calculix » qui permet de comparer les prix d'électricité et de gaz naturel des différents fournisseurs actifs au Luxembourg. Ce comparatif s'adresse surtout aux clients résidentiels mais depuis 2020 également à des petites et moyennes entreprises. Sur le site www.calculix.lu, le consommateur peut avoir un aperçu de tous les offres et produits actuellement disponibles sur le marché par moyen d'une estimation des coûts annuels en fonction notamment de sa consommation d'énergie et le cas échéant, de sa puissance souscrite de raccordement.

Concernant l'électricité et pour une consommation annuelle de 3 500 kWh telle que prise en compte par le régulateur belge dans son tableau de bord mensuel d'avril 2023 et selon la situation de février 2023, le coût annuel pour les clients résidentiels au Luxembourg varie entre 750 € et 825 € (ttc) par an comparé aux 843 € en France, 1 623 € en Belgique et 1601 € par an en Allemagne.

Le tableau suivant montre les coûts annuels pour l'électricité pour des clients résidentiels avec une consommation de 3 500 kWh par an :

Belgique	1.623 €
France	843 €
Allemagne	1.601 €
Pays-Bas	1.453 €
Royaume-Uni	1.708 €
Luxembourg	788 €

Pour ce qui concerne le gaz naturel et pour une consommation annuelle de 17 000 kWh¹ (ou 1 545 m³) et une puissance installée de 25 kW, le coût annuel moyen s'élève à 1 680 € (ttc) par an pour les clients résidentiels au Luxembourg comparé aux coûts qui varient entre 2 260 € en Belgique, 2 398 € en Allemagne ou même 3 582 € par an aux Pays-Bas, selon les chiffres présentés par le régulateur belge dans son tableau de bord mensuel susmentionné.

¹ Le régulateur belge (CREG) a adapté le profil standard de consommation de gaz naturel pour le secteur résidentiel de 23.260 kWh/an à 17.000 kWh/an depuis avril 2022.

Le tableau suivant montre les coûts annuels pour le gaz naturel pour des clients résidentiels avec une consommation de 17 000 kWh :

Belgique	2.260 €
France	2.039 €
Allemagne	2.398 €
Pays-Bas	3.582 €
Royaume-Uni	2.097 €
Luxembourg	1.680 €

Il convient de préciser que ces prix incluent les aides étatiques qui ont été mises en place par les différents gouvernements en Europe.

Au Luxembourg, cette aide pour l'électricité est déterminée par une contribution négative au mécanisme de compensation pour les clients d'électricité avec une consommation annuelle inférieure à 25 000 kWh à hauteur de -0,1146 €/kWh. Pour un client avec une consommation électrique de 3 500 kWh, cette contribution étatique s'élève à environ 430 € (ttc) par an.

Dans le secteur du gaz naturel, l'État luxembourgeois prend en charge les frais pour l'utilisation du réseau et octroie une contribution étatique au prix du gaz naturel pour assurer que les prix intégrés de gaz naturel pour les ménages restent au niveau de septembre 2022. En total cette contribution étatique représentait en moyenne 1 160 € (ttc) par an.

Il est à préciser dans ce contexte que les aides étatiques vont être prolongées jusqu'à fin 2024 et que le Luxembourg a atteint les objectifs d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂. Par ailleurs grâce à ces mesures, le Luxembourg atteint un des taux d'inflation les plus bas au sein de l'Union européenne.

Compte tenu de ce qui précède et vu la stabilisation des prix de l'électricité et de gaz naturel grâce aux mesures mises en place par le Gouvernement dans le cadre des réunions du Comité de coordination tripartite, il est peu probable que les avances fixées par les fournisseurs varient beaucoup si ce n'est pour adapter ces dernières en fonction des consommations variables de leurs clients.

Luxembourg, le 27 juin 2023
(s.) Claude Turmes
Le Ministre de l'Énergie